Soupçonnée d’avoir tenté d’empocher 67 000 euros indûment, la députée LFI Sophia Chikirou jugée pour escroquerie

12/05/2026 à 7h48



L’Insoumise voulait récupérer ses sous. On pourrait résumer ainsi le dossier que doit examiner ce mardi après-midi la 13e chambre correctionnelle de Paris, à cette nuance près que l’Insoumise en question – Sophia Chikirou – aurait enfreint la loi au passage. La députée (LFI) de Paris est soupçonnée d’avoir essayé de faire virer des fonds d’une société qu’elle ne dirigeait plus, et de lui avoir également dérobé deux chèques. D’où sa comparution pour « escroquerie », délit passible de 5 ans de prison et de 375 000 d’amende. Des faits qui seraient survenus à l’été 2018 et que l’intéressée conteste avec vigueur.

Cette affaire trouve sa source dans l’histoire mouvementée du Média, une webtélé lancée dans le sillage de la campagne de Jean-Luc Mélenchon à l’élection présidentielle de 2017. Sophia Chikirou, l’une des fondatrices de la chaîne, s’attire assez vite de nombreuses inimitiés au sein des employés du tout jeune Média. On lui reproche un investissement éditorial sans

partage et des méthodes de management rudes. Ce climat électrique signe la fin de l'aventure pour Sophia Chikirou. En juillet 2018, elle démissionne de l'entreprise de presse Le Média puis elle perd ses fonctions à la tête de la Société de production Le Média. Comme souvent, cette rupture comporte un volet financier. La patronne de Mediascop, sa société de communication, réclame son dû : une somme de 67 146 euros correspondant selon elle à des prestations fournies pour le compte de la webtélé. La nouvelle équipe dirigeante du Média n'obtempère pas.

« Le refus de paiement de cette facture (…) conduisait manifestement à la commission des faits mis en évidence par les investigations en ce qui concerne la tentative d'escroquerie et le vol sans effraction », a analysé la brigade financière dans son rapport de 2023, comme l'a révélé Le Monde. C'est dans ces circonstances que Sophia Chikirou aurait demandé à la banque du Média de virer cette somme, une première fois par mail, une seconde en se déplaçant en personne au guichet de l'agence, et alors qu'elle n'avait plus la casquette pour exiger un tel transfert. Le tout, sans succès. Cet échec l'aurait poussée ensuite à barboter deux chèques au siège du Média, ce qui déclenchera des plaintes;

Le Parisien